



**Taussac**  
— la —  
**Billière**

## CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2021

---

L'an deux mille vingt et un, le 12 avril à 18 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bernard VINCHES, Maire.

Étaient présents les Conseillers Municipaux suivants :

BUTHION Patricia, CAUQUIL Christiane, CHAUVIN Fabienne, CORBEIL Carine, MAS Serge, ROUAUD Magali et VINCHES Bernard

Absents excusés : BOISSERON Samuel, MARTIN Mark et POUJOL Jean-Jacques

Date de convocation du Conseil : Le 02/04/2021.

Secrétaire de séance : Christiane CAUQUIL.

### **APPROBATION DU PV DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22.03.2021**

Le compte rendu n'appelant aucune remarque est adopté à l'unanimité.

### **2021-013 – VOTE DES TAXES FONCIERES 2021**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'état 1259COM comportant tous les renseignements utiles pour fixer le taux des taxes directes locales pour l'année 2021.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de prendre connaissance de l'état 1259 et de fixer les taux des taxes.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents,

- **VOTE** les taux des taxes directes locales pour l'année 2021 comme suit :

> 30,82% pour la Taxe Foncière (Bâti)

> 59,98% pour la Taxe Foncière (Non Bâti)

### **2020-014 – BUDGET PRINCIPAL – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021.**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2311-1, L2312-1 et suivants relatifs au vote du Budget primitif,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget de la commune

Considérant le projet de budget primitif de l'exercice 2021 du budget principal de la commune présenté par Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

**DECIDE** à l'unanimité d'adopter le budget primitif pour l'exercice 2021 tel que décrit ci-dessous :

### **FONCTIONNEMENT**

DEPENSES : 396 372,28 €

RECETTES : 396 372,28 € dont 002 : 115 475,23 €

### **INVESTISSEMENT**

DEPENSES : 174 208,22 €

RECETTES : 174 208,22 € dont 001 : 69 637,77 €

**2020-015 - SERVICE EAU - ASSAINISSEMENT - TABLEAUX D'AMORTISSEMENT - PRIX DE L'EAU ET REDEVANCE ASSAINISSEMENT 2020.**

Service eau – assainissement – Tableaux d’amortissement – prix de l’eau et redevance assainissement 2021.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d’adopter les tableaux d’amortissement pour 2021 et de fixer le prix de l’eau et de la redevance assainissement pour cet exercice.

Le Conseil Municipal, ouï l’exposé de Monsieur le Maire et après avoir délibéré,

**APPROUVE** les tableaux d’amortissement figurant en annexe.

**FIXE** le prix du m3 d’eau comme suit : 40 € de partie fixe par an et par branchement.  
1.20 €/m3 d’eau de partie variable.

**FIXE** le montant de la redevance assainissement comme suit :

- 34 € de partie fixe par an et par abonné raccordé au réseau collectif des eaux usées des villages disposant d’un système de traitement des eaux usées.
- 25 € de partie fixe par an et par abonné des autres villages et hameaux de la commune n’étant pas encore équipés d’un système de traitement des eaux usées.
- 0.75 €/m3 de partie variable pour tous les abonnés de la commune raccordés à un réseau collectif d’eaux usées.

**ADOPTE** à l’unanimité.

**2020-016 – BUDGET EAU ASSAINISSEMENT – VOTE DU BUDGET 2021.**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2311-1, L2312-1 et suivants relatifs au vote du Budget primitif,

Vu l’instruction budgétaire et comptable M49 applicable au budget annexe du service de l’eau et de l’assainissement,

Considérant le projet de budget primitif de l’exercice 2021 du budget annexe de l’eau et de l’assainissement présenté par Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, ouï l’exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

**DECIDE** à l’unanimité d’adopter le budget primitif du budget annexe de l’eau et de l’assainissement pour l’exercice 2021 tel que décrit ci-dessous :

**FONCTIONNEMENT**

DEPENSES : 114 066,31 €

RECETTES : 114 066,31 € dont 002 : 8 812,43 €

**INVESTISSEMENT**

DEPENSES : 177 379,93 €

RECETTES : 177 379,93 € dont 001 : 111 861,60 €

**RUINE « FANJAUD » LA BOURBOUILLE**

Serge MAS, adjoint aux travaux, présente le rapport de la commission des travaux qui s’est rendue sur les lieux le 23 mars dernier.

Ce bâtiment en mauvais état et menaçant ruine pourrait être mis en vente incluant une partie du terrain attenant.

Le maire indique qu’il s’était engagé à donner le compte rendu à Mme et M. TERRAL, voisin immédiat, afin de réitérer l’offre de vente du bâtiment seul.

Si ceux-ci renoncent le processus de vente sera engagé lors du prochain conseil.

Après délibération cette proposition est validée à l’unanimité.

**CARTOGRAPHIE ET RELEVÉ DES CHEMINS COMMUNAUX**

Le maire rappelle que lors d’un précédent conseil municipal il avait proposé la révision complète de la cartographie des chemins communaux et la réalisation d’un classement et d’un répertoire correspondant à la situation actuelle, le dernier ayant été réalisé en 1963, ce qui influe négativement sur la DGF attribuée à la commune.

Il présente le devis du cabinet ROQUE, Géomètres Experts, pour réaliser ce travail d'un coût de 6 500€HT.

Le conseil après avoir délibéré accepte à l'unanimité la proposition du cabinet ROQUE et autorise le maire à engager la procédure.

### **PROGRAMME DE REMPLACEMENT DE COMPTEURS D'EAU POTABLE**

Le maire informe le conseil municipal que la réglementation du service de distribution d'eau potable nous oblige la commune à remplacer les compteurs volumétriques de chaque abonné au service quand ceux-ci sont trop anciens.

Le conseil après délibération et à l'unanimité des présents décide d'engager un programme de remplacement sur plusieurs années, village après village.

### **2020-017 à 020 - APPROBATION DES DUP DES 4 SOURCES DE LA COMMUNE ET SOLlicitation DE L'ENQUETE PUBLIQUE**

Le maire fait part au conseil municipal du courrier de l'ARS l'informant que les dossiers de Déclaration d'Utilité Publique étaient maintenant réguliers et pouvaient donc être soumis à l'enquête publique au titre du code de la santé publique.

Le conseil municipal approuve les dossiers réglementaires de demande de DUP et l'autorisation de traitement et de distribution d'eau destinée à la consommation humaine pour les sources de Fontête, Borthe, Combe et Cuns et leur mise à enquête publique.

### **QUESTIONS DIVERSES**

- Serge MAS, adjoint aux travaux, informe le conseil que les travaux de réfection des rues de La Sesquièrre sont terminés, ceux d'une rue de La Billière vont débiter.  
La pose des cache-conteneurs a été réalisée par l'agent technique à La Billière et Maurian.  
Le dossier de la station d'épuration de La Sesquièrre est sur le point d'être lancé, l'étude est terminée.

Plus rien n'étant à délibérer, la séance est levée à 20h00.

Le Maire  
Bernard VINCHES

